

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 FEVRIER 2008**

**Délibération
n° 2008.02.004**

**Village d'entreprises
Les Molines - Lot n°
2B "espaces verts" :
avenant n°2**

LE VINGT HUIT FEVRIER DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 février 2008**

Membres présents :

Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Bernard ALLIAT, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Patrick GEAY, Maurice HARDY, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI

Excusé(s) :

Philippe MOTTET, Louis DESSET, Martine FAURY, Cyrille NICOLAS, Jean-Jacques SYOEN

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Michel HUMEAU par Patrick GEAY, Jean-Claude MOGIS par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / VILLAGE
D'ENTREPRISES - LES MOLINES

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

VILLAGE D'ENTREPRISES LES MOLINES - LOT N° 2B "ESPACES VERTS" : AVENANT N°2

Par délibérations n°156 du 23 juin 2006 et 305 du 26 octobre 2006, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation d'un village d'entreprises sur le site des Molines à Angoulême.

La commission d'appel d'offres du 25 janvier 2007 a attribué le lot n°2B « espaces verts» à la SARL MAG PAYSAG – 15 place du Docteur Barret - 16000 ANGOULEME pour un montant de 74 296,05 € HT, soit 88 858,08 € TTC.

Un précédent avenant a porté le montant du marché à 76 832,05 € HT, soit une augmentation de 3,41 % par rapport au montant initial du marché.

Il est nécessaire de passer un avenant n°2 en plus value pour les travaux suivants :

- Engazonnement de l'aire de retournement 1 369,20 € HT
(oubli de la maîtrise d'œuvre)

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 24 janvier 2008,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 27 février 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°2 au lot n°2B « espaces verts» confié à la SARL MAG PAYSAG – 15 place du Docteur Barret - 16000 ANGOULEME, ayant pour objet la réalisation de travaux supplémentaires d'un montant en plus value de 1 369,20 € HT.

Le montant du marché est porté à 78 201,25 € HT, soit une augmentation de 5,26 % par rapport au montant initial.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget développement économique - article 2312.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

04 mars 2008

Affiché le :

05 mars 2008